



LE CONTRÔLE DE LA TRAÇABILITÉ DANS UNE ENTREPRISE AGROALIMENTAIRE ET EN ENTREPÔT

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

La législation alimentaire exige que la traçabilité des denrées alimentaires soit établie par les exploitants du secteur alimentaire à toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution.

Il est nécessaire donc, pour les agents chargés des contrôles sanitaires, de disposer d'éléments concrets permettant d'évaluer l'aptitude des dispositions prises par les professionnels à atteindre les objectifs de la réglementation.

Un module sera dédié au contrôle en entrepôts (traçabilité, bilan matières..).

OBJECTIFS :

Être capable de contrôler la réalité et l'efficacité de la traçabilité de la production et de l'entreposage des DAOA.

PUBLIC CONCERNE :

Préposés sanitaires, Techniciens, IAE,...

CONTENU PROPOSE :

Rappels réglementaires - PMS

Modalités pratiques de contrôle de la traçabilité, en contrôle officiel et en cas d'alerte ;

Étude de cas concrets en production et en entreposage (traçabilité, comptabilité matières, entrée denrées) ;

Préalable aux stages de technologie, réglementation et inspections par filière.

INTERVENANTS :

Formateurs spécialisés.

DATES :

du 18 au 21 mars 2019

DUREE :

3 jours

LIEU :

Paris (organisé par l'INFOMA CORBAS)

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

15

Date limite d'inscription :

18 février 2019

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Adel BEN YOUSSEF

RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Sylvie RANNEAUD

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

363 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA et du MTES, (administration centrale, services déconcentrés), des EPLEFPA, de l'enseignement supérieur du MAA et des opérateurs du MAA pour certains stages (FAM, ASP, ONF, CNPF).

CODE EPICEA :

176757

INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

Préalable aux stages de technologie, réglementation et inspections par filière.

Les stagiaires examineront les modalités de la mise en œuvre par le professionnel des prescriptions en matière de traçabilité, ainsi que des outils permettant de juger de l'efficacité des mesures mises en œuvre. Un focus sera porté sur le contrôle en entrepôts.